

Septembre 1995



Moutier

Moutier
Nouvelle prison régionale

Editeur

Direction des travaux publics,
des transports et de l'énergie
du canton de Berne
Office des bâtiments
Reiterstrasse 11, 3011 Berne

Septembre 1995

Sommaire

3
Maître de l'ouvrage et
groupe de planification

5
Laudatio? – Lamento!

7
Le boulet philosophal

8
Aménagement artistique

9
Rapport de l'architecte

16
Données du projet

Rédaction et composition

Office des bâtiments du canton de Berne
Barbara Wyss-Iseli

Photos

Daniel Cartier, Bienne
Hervé Poisard, Office des bâtiments du canton de Berne

Couverture

Portique à l'entrée de la cour

Impression

W. Gassmann SA, Bienne

Imprimé sur du papier non blanchi au chlore

**Direction des travaux
publics, des transports et
de l'énergie du canton de
Berne**

représentée par l'Office des bâtiments
Urs Hettich, architecte cantonal
Laurent Staffelbach, chef de projet (jusqu'en 1987 / projet)
Hervé Poisard, chef de projet (depuis 1988 / travaux)
Roland de Loriol, responsable de l'aménagement artistique

**Direction de la police et
des affaires militaires
du canton de Berne**

Andrea Baechtold, chef de l'Office de la privation de liberté
et des mesures d'encadrement
Franz Moggi, inspecteur des prisons (jusqu'au 30 juin 1995)
Ernst Gilgen, capitaine de la Police cantonale bernoise

Architecte

Etienne Chavanne, architecte EPFZ/SIA, Moutier
Daniel Leuenberger

Ingénieur civil

Pierre-Alain Niederhäuser, Bévillard

Ingénieur électricien

Willy Hauser SA, Moutier

**Ingénieur en chauffage,
ventilation**

ECE SA Société d'étude pour l'économie et la
conservation de l'énergie, Moutier

**Ingénieur en installations
sanitaires**

IPZ P. Zahnd, Bienne

Œuvre d'art

Umberto Maggioni, Belprahon/Moutier



Vue de la façade nord

Il est d'usage, dans de telles circonstances, de louer le travail des collaborateurs, la compétence des planificateurs et la magnanimité du canton.

Pourquoi manquerais-je d'esprit critique dans cette préface? Même si elle prend place dans la brochure d'inauguration? Pourquoi éviter de parler du déroulement chaotique des travaux?

L'ancienne prison ne répondait certes plus aux normes actuelles d'espace disponible, mais elle bénéficiait du moins d'un cachet et d'un charme médiéval, d'une gestion familiale. Par comparaison, le nouvel ensemble est fonctionnel, sans plus. Le rendement a-t-il pris le pas sur l'humain?

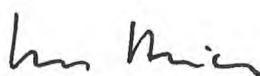
La nouvelle construction est coincée entre une paroi rocheuse imposante et l'ancien hôpital reconverti en bâtiment administratif. Des contraintes tenant à la géologie, à l'architecture et à l'urbanisme ont fait exploser les coûts. La nouvelle unité carcérale est fonctionnelle et peu éloignée du poste de police. Ce sont là des qualités minimales mais utiles.

Les circonstances politiques dans le Jura ont laissé peu de temps à l'élaboration du projet. Là-dessus, les difficultés financières ont repoussé de deux ans le début des travaux qui ont enfin commencé sous la pression du problème des requérants d'asile. La réalisation est un peu le reflet de ces aléas.

La compétence des techniciens n'a pas toujours permis de pallier les vagues-hésitations. Dans certains cas, la prestation des entrepreneurs s'est avérée insuffisante. Par ailleurs, je n'ai pu, étant donné la surcharge de notre service, m'impliquer suffisam-

ment dans ce chantier dont toute la charge incombait au chef de projet.

En dépit de cet examen critique, j'aimerais remercier tous ceux qui se sont engagés dans les bureaux et sur le chantier. Je les prie d'analyser le travail effectué à Moutier et de prendre les mesures nécessaires pour améliorer les prestations.



Urs Hettich
Architecte cantonal



Du mot hébraïque «carcar» le terme incarcéré signifiait à l'origine un retour au sein de la terre, le prisonnier abandonné dans une cavité souterraine mourait parfois de faim; le droit à la lumière et à la vie lui était enlevé, les oubliettes humides avaient l'odeur du tombeau. Une des premières évolutions importantes du concept de prison est inspirée par le modèle du monastère. Au XIX^e siècle la prison fait figure d'institution répressive, la surveillance des détenus est favorisée par les dispositions spatiales, le plan très géométrique est l'expression d'un système rigoureux de redressement de l'individu par la force et l'ordre. La deuxième moitié du XX^e siècle voit enfin émerger une nouvelle notion: la réinsertion s'oppose à la ségrégation. La prison doit-elle être un instrument de répression ou présenter une dynamique qui permette d'éveiller de nouvelles motivations? Cette année, une nation nordique a introduit le contrôle électronique d'assignation au domicile du détenu pour limiter les coûts de détention disproportionnés dans les cas bénins.

La réinsertion commence en prison, «l'occupation-alibi» n'a aucune valeur d'incitation à la vie active et risque même d'augmenter dans l'esprit du détenu la perception négative du monde du travail présenté sous la forme d'une activité mal payée, peu utile, punitive: les prisonniers disposent d'une bibliothèque, on pourra y installer un petit ordinateur, un magnétophone pour l'apprentissage d'une langue étrangère ou favoriser la pratique d'un instrument de musique et d'activités créatives. La réalisation d'une prison est coûteuse, mais si elle est orientée vers la réinsertion elle contribuera à une économie: moins de récidives, moins de crimes, moins de prisons.

Le monde carcéral justifie son existence onéreuse par l'examen des pertes et des dommages causés à la société par ceux qui ne respectent ni les lois ni l'ordre social. Dans le monde la proportion d'incarcération pour 100 000 habitants est en moyenne de 170 détenus, elle culmine à 580 prisonniers aux Etats-Unis et dans les pays de l'ancienne Union soviétique tandis qu'on n'en compte que 36 pour le Japon. Le citoyen admet facilement qu'il n'existe pas d'alternatives à l'emprisonnement dans les cas délictueux, défenseur occasionnel des droits de l'homme il accepte «par principe» les exigences et recommandations du Conseil de l'Europe. Celles-ci précisent les conditions physiques de détention: surface des cellules, dispositions destinées à

préserver le détenu de toute atteinte grave à sa personnalité. Le citoyen a fortement tendance à qualifier de «beaucoup trop luxueux» les espaces carcéraux réalisés. «Quel palace! Dans ces conditions je veux bien être emprisonné demain!» Le ton est moins joyeux à l'évocation de la participation fiscale de chacun à la réalisation des nouvelles prisons, le sourire est jeté au mitard.

L'homme possède des facultés d'adaptation remarquables, pour peu qu'on lui témoigne d'un réel intérêt il est capable de développer de nouvelles motivations, l'idéal serait d'investir d'avantage pour l'éducation des enfants afin que ceux-ci développent leur personnalité sur la base de valeurs authentiques.

Par manque de place dans les établissements pénitentiaires – les détentions de «courtes durées» se prolongent souvent sur deux ou trois ans – il serait judicieux d'envisager dans le cadre de la prison la mise à contribution d'enseignants bénévoles pour amener aux détenus des activités qui par leur aspect formatif augmenteront leurs chances de réinsertion dans notre société.

Une réflexion sur le rôle de la prison dans notre société aurait permis de définir des objectifs plus précis.

La formulation des objectifs a été faite pour la première fois il y a environ dix ans, il a été nécessaire d'adapter le projet sur le plan de la sécurité et le bâtiment qui ne devait pas exposer son caractère carcéral dans le site du «château» sera bardé de barreaux en acier spécial, coiffé de treillis qui quadrilleront le ciel de la promenade en toiture. L'accès vers le bâtiment de l'intendance des impôts devait être traité comme un parcours public, il sera garni de grilles tout comme l'espace compris entre la prison et le bâtiment de l'ancien hôpital. En proposant deux portiques de béton entre les bâtiments cantonaux construits à faible distance l'un de l'autre, l'intention de l'architecte était de matérialiser le lien entre ceux-ci, cette disposition a permis l'émergence d'un concept de cour protégée, de passage contrôlé. L'architecte hollandais de renom Hermann Hertzberger a souvent démontré par ses réalisations qu'il suffit de suggérer certaines possibilités d'appropriation des espaces, les utilisateurs se chargent de les concrétiser!

Aménagement artistique

Roland de Loriol, responsable de l'aménagement artistique

A l'invitation de l'architecte, Umberto Maggioni a présenté aux représentants de la Commission cantonale d'art et d'architecture et à la maîtrise d'ouvrage un projet d'aménagement artistique.

Plusieurs sculptures, une intervention dans le revêtement de sol, une autre dans le noyau de l'escalier, l'œuvre de prime abord convainc. L'artiste a réagi avec toute sa sensibilité à une ambiance très marquée, pesante. Pas simple!

Les sculptures peuvent se concevoir comme des bornes-frontières qui, symboliquement, sont censées marquer le territoire du droit et, son corollaire, l'exécution des peines. Les

sculptures de l'artiste sont aussi vraies comme formes achevées. Elles parlent sans qu'il soit nécessaire de justifier leur sens. Celui qui prend le temps d'approcher, par la vue et le toucher, la pierre sculptée du calcaire du Jura s'en rendra compte, impressionné.

Par ce projet, le canton de Berne se retrouve en possession d'une œuvre marquante d'un artiste encore trop peu connu en dehors de la région. Puisse ce lieu susciter de l'intérêt pour cet artiste de valeur.



Parti architectural

Le site choisi pour l'implantation de la nouvelle prison régionale comprend les édifices les plus représentatifs de Moutier: la collégiale, l'ancien hôpital devenu hôtel de police, la préfecture et le château.

L'étroitesse du terrain à disposition et sa situation derrière le bâtiment de la police ne permettaient pas d'y exprimer une construction distincte, forte, capable de dialoguer valablement avec les bâtiments avoisinants dans la composition du site.

Ainsi, le bâtiment de la nouvelle prison a été lié avec celui de la police de manière à ne former qu'une seule unité qui ne perturbe pas l'ordre environnant. Cette liaison est réalisée par:

- la position de la nouvelle prison dans l'axe de symétrie de l'hôtel de police
- la création d'une cour commune, déterminée par deux portiques, entre ces deux bâtiments
- les matériaux utilisés qui sont principalement la brique crépée et des éléments de pierre artificielle
- la composition des volumes et des façades, la forme du couronnement de toiture, l'intégration d'éléments arrondis qui reprennent l'esprit et l'ordonnance classique des bâtiments édilitaires du quartier.

L'ancien mur de soutènement en pierres qui va de l'arrière de la collégiale jusqu'au bâtiment de la taxation était un élément marquant du site. Il a été reconstitué en béton devant l'emprise de la nouvelle construction avec le sous-sol abritant le garage souterrain. Une esplanade piétonne le surmonte au rez-de-chaussée, trait d'union entre l'escalier existant à l'ouest et l'accès au bâtiment de la taxation à l'est.

Ainsi les circulations sont clairement définies: les véhicules accèdent par la rue inférieure, les piétons par l'esplanade supérieure, les liaisons entre la police et la prison passent dans la cour délimitée par les deux portiques. Ces derniers marquent également le caractère privé de la route entre la prison et le bâtiment de la police.

Le choix des couleurs pour le bâtiment a été guidé par les matériaux mis en œuvre:

- La première couleur de base est le gris du béton visible et de l'acier galvanisé. Il est utilisé pour les éléments de fermeture, les panneaux de porte, les balustrades et les grilles.
- Le jaune de la pierre calcaire du Jura se retrouve dans les éléments de pierre artificielle, les escaliers, ainsi que pour l'œuvre d'art d'Umberto Maggioni intégrée au bâtiment. Dans d'autres nuances on a traité les surfaces de la façade et des sols intérieurs. Sous forme plus vive, le jaune est également utilisé pour les fenêtres et les encadrements de portes.
- Le brun du cuivre de la toiture et des ferblanteries est repris dans les éléments métalliques, tels les stores et le mobilier fixe des cellules.

Organisation intérieure

L'objectif principal déterminant l'organisation des locaux était d'obtenir une grande souplesse dans la séparation des divers secteurs de détention.

Une cage d'escalier centrale donne l'accès direct à six différents secteurs: semi-détention, arrêts et secteur de sécurité au premier étage; préventive pour les hommes, les femmes et les jeunes au deuxième étage.

Les cellules de ces secteurs sont reliées entre elles par un couloir interne dans lequel des portes de séparation peuvent être fermées en plusieurs endroits afin d'attribuer les cellules à un secteur ou à un autre.

L'aménagement des cellules elles-mêmes a été conçu en essayant, dans la mesure du possible, d'offrir un peu d'intimité au détenu ainsi que des espaces variés en définissant une zone d'habitat avec lit, table et chaise, une zone toilette avec WC/lavabo, et une zone d'entrée avec vestiaire/étagère.

Travaux de constructions

- Travaux préparatoires: étayage de la fouille par paroi clouée en béton projeté.
- Gros œuvre: construction traditionnelle en maçonnerie de béton armé et murs en briques crépis. Façade avec double-mur et isolation thermique intermédiaire. Toiture plate accessible avec étanchéité en PVC. Enceinte sur le pourtour du toit en éléments de béton préfabriqués revêtus d'un placage en cuivre. Fenêtres en bois/métal avec verre spécial incassable.
- Installations: électricité avec réseau d'interphone et antenne TV collective dans chaque cellule. Chauffage branché sur la centrale du bâtiment de la police; sous-station distribuant un groupe radiateurs au rez et deux groupes de chauffage par le sol dans les étages. Ventilation (extraction seule) des locaux borgnes et WC. Installations sanitaires avec double siphonnage de sécurité des appareils dans les cellules; réseau des eaux usées en tuyaux de fonte.

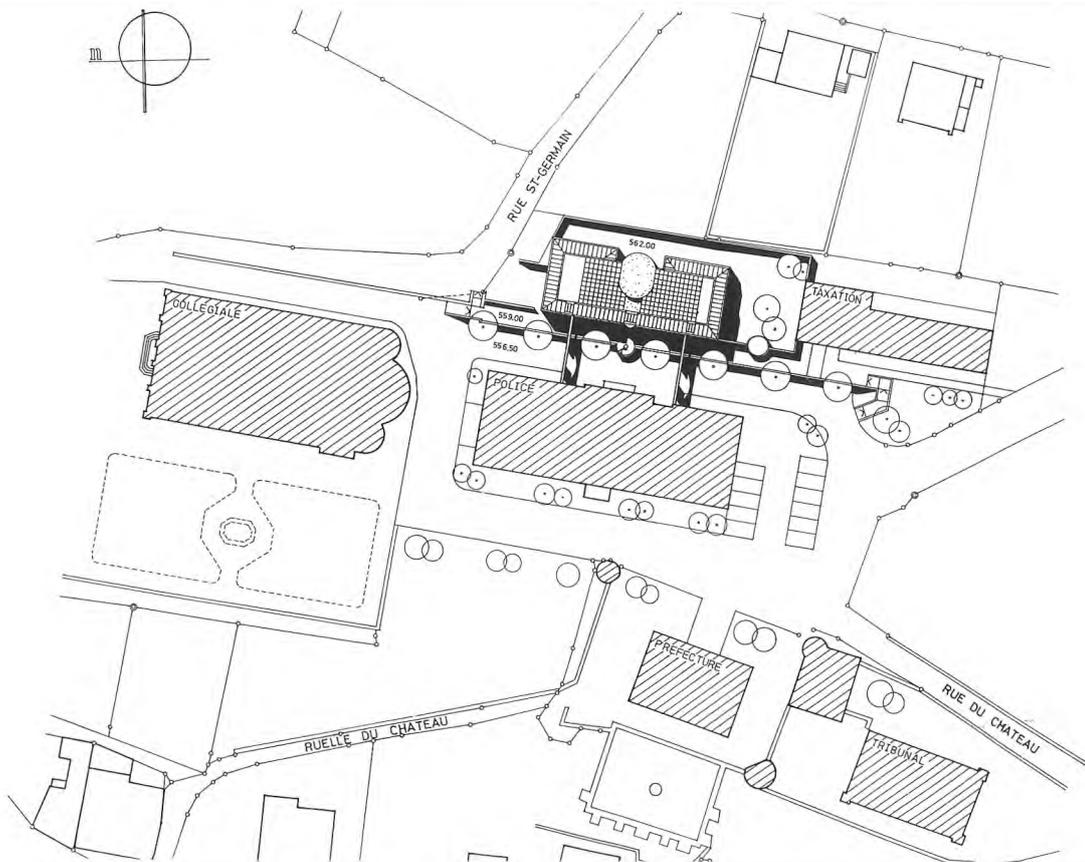
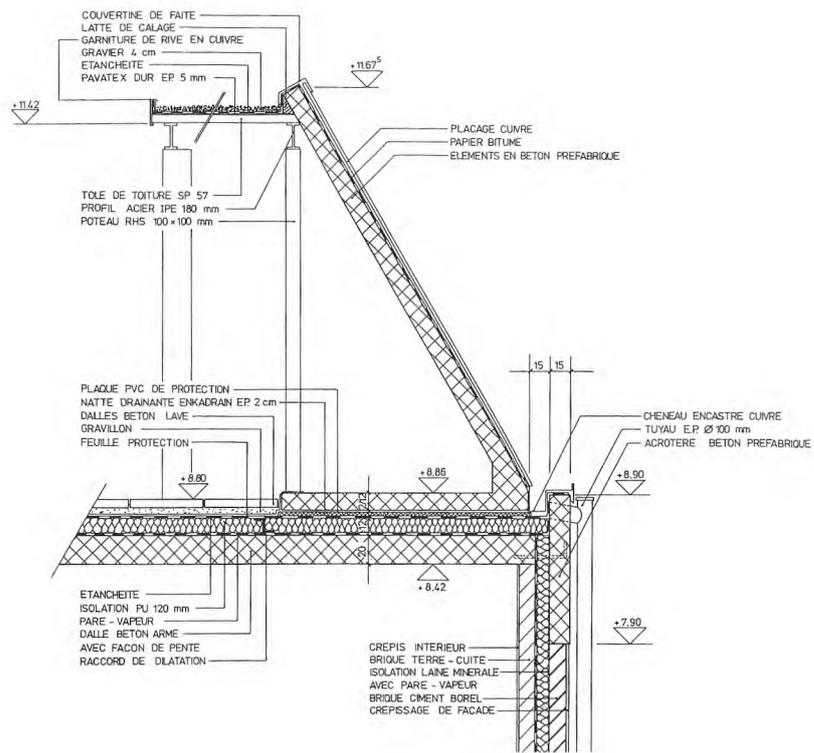
- Aménagements intérieurs: travaux de serrurerie comprenant les grilles en barreaux avec acier dur spécial au manganèse. Portes des cellules de sécurité en acier. Revêtements de sols en carrelage; tapis et linoléum dans l'appartement et les bureaux.
- Equipement d'exploitation: mobilier fixe dans les cellules comprenant table, chaise et lit scellés à la paroi, étagère/vestiaire.
- Aménagements extérieurs: murs d'enceinte et portiques en béton armé. Accès en pavés ciment pour les piétons et en macadam pour les voitures.



Vue de la façade nord

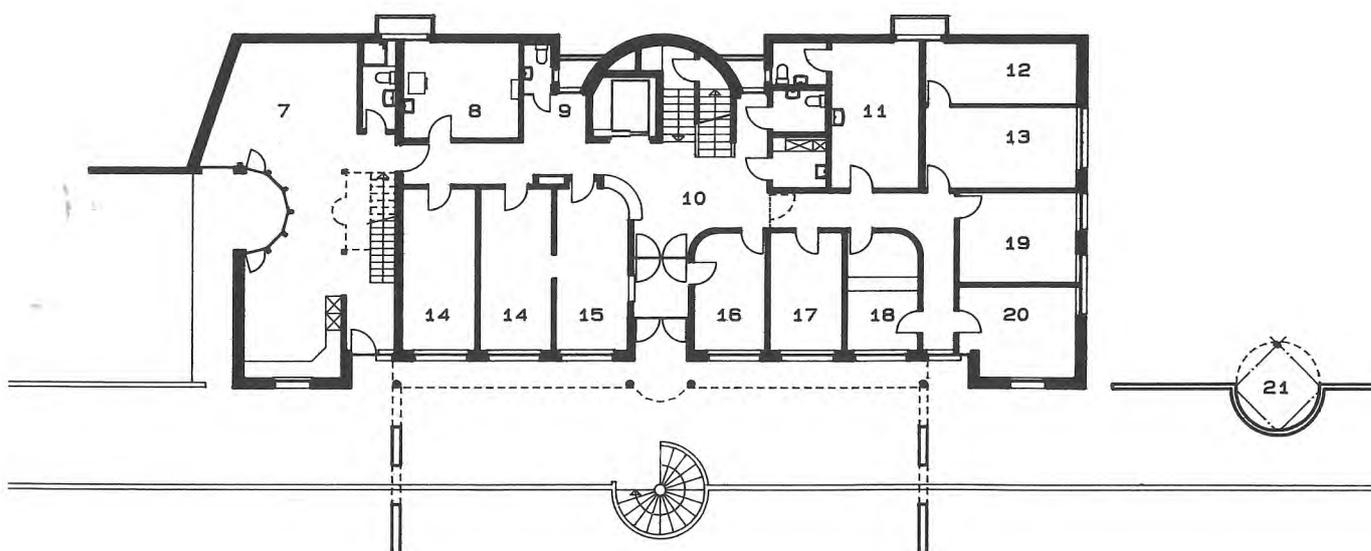
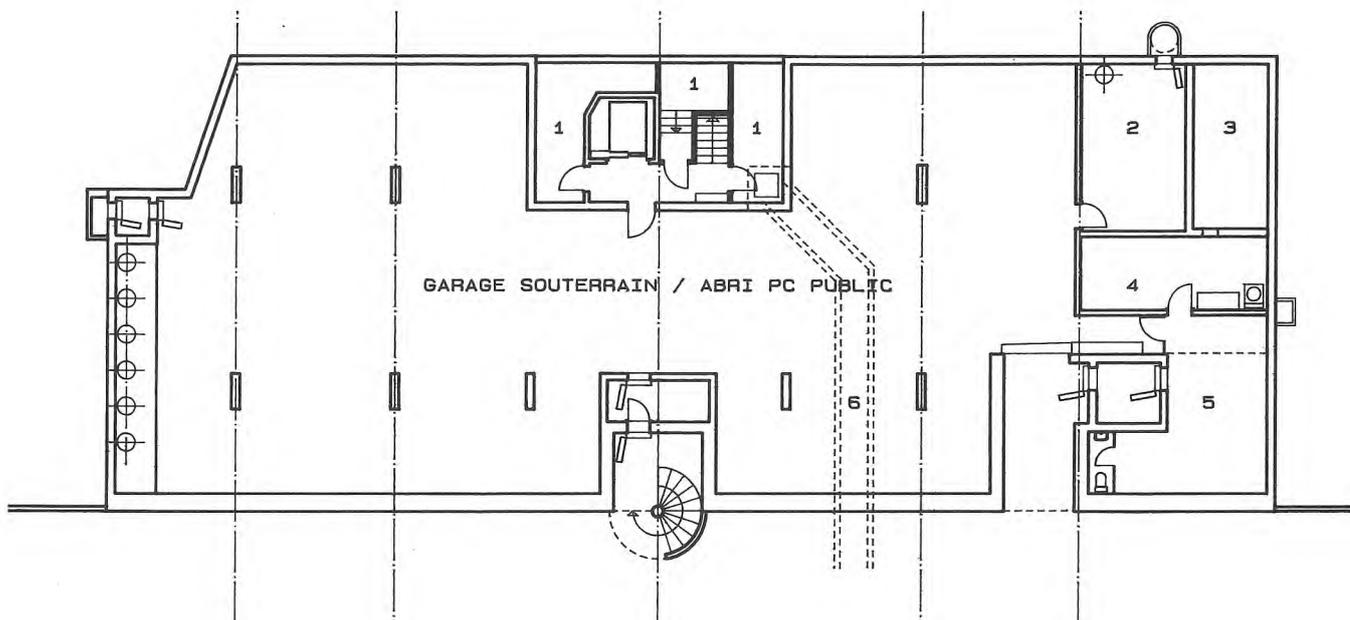


Vue de la façade sud-est



- 1 Locaux techniques
- 2 Abri PC privé
- 3 Réservoir d'eau
- 4 Cuisine PC

- 5 Atelier
- 6 Gaine souterraine vers bâtiment de police



Rez-de-chaussée

- 7 Logement de fonction
- 8 Buanderie, séchage
- 9 Vestiaire du personnel
- 10 Hall d'entrée
- 11 Médecin
- 12 Local de dépôt

- 13 Bibliothèque
- 14 Bureau administratif
- 15 Réception
- 16 Salle d'attente
- 17 Parloir

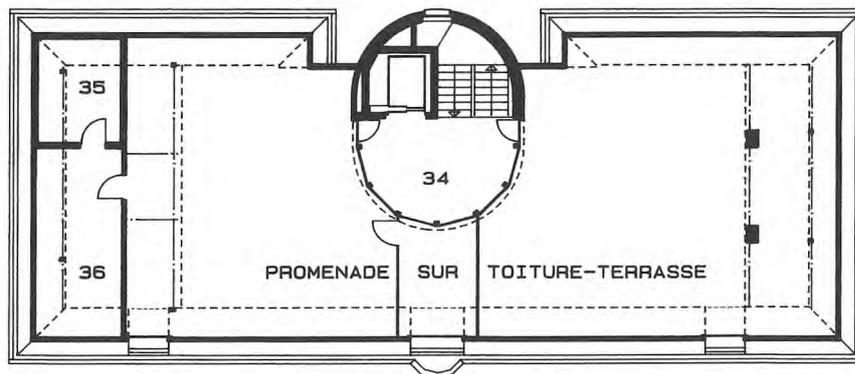
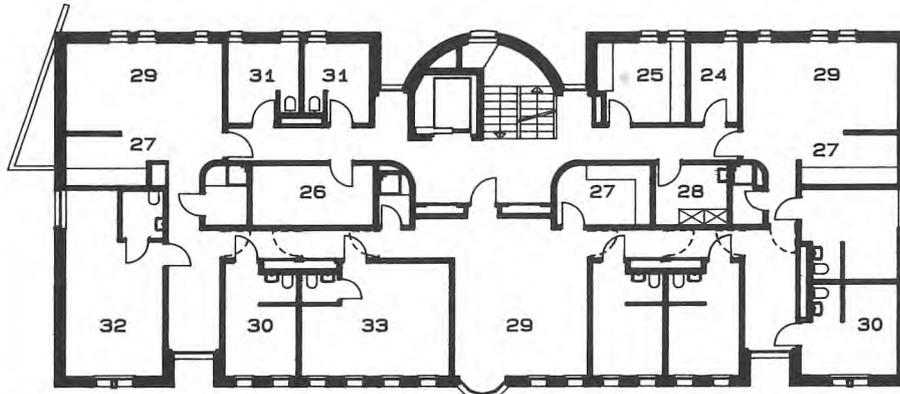
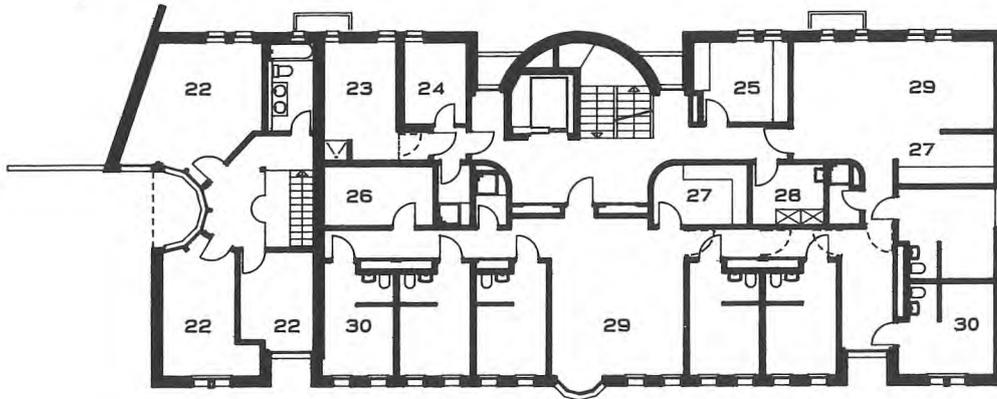
- 18 Local de visite avec séparation
- 19 Local de visite
- 20 Lingerie
- 21 Niche à chiens

Etages

22 Chambre du logement de fonction
23 Cellule de sécurité
24 Réduit
25 Office central

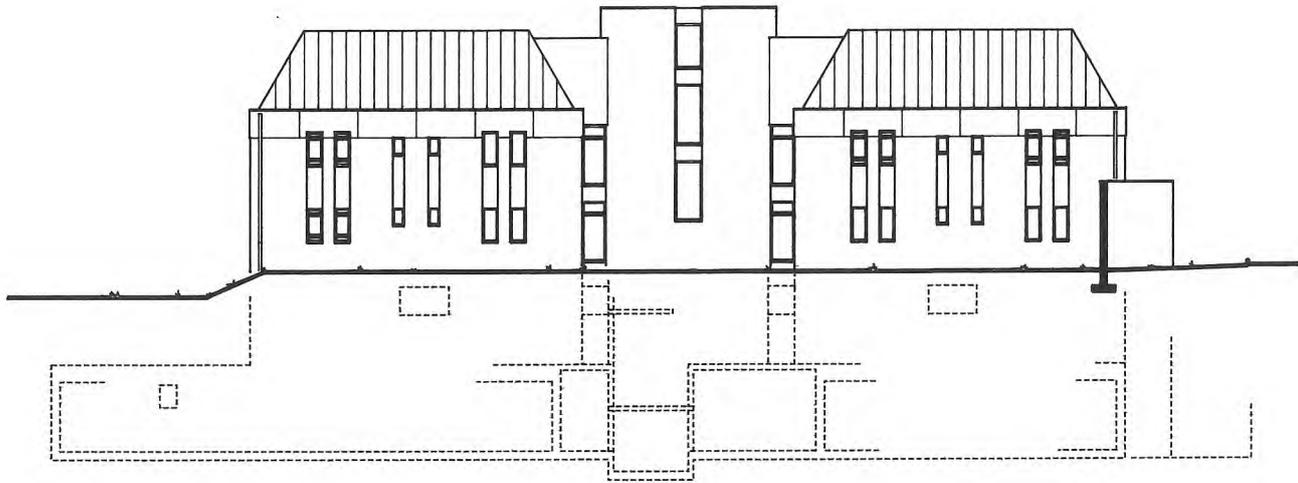
26 Local de dépôt
27 Office de secteur
28 Nettoyage
29 Séjour de secteur
30 Cellule individuelle

31 Cellule d'attente
32 Cellule à 3 places pour handicapés
33 Cellule à 3 places

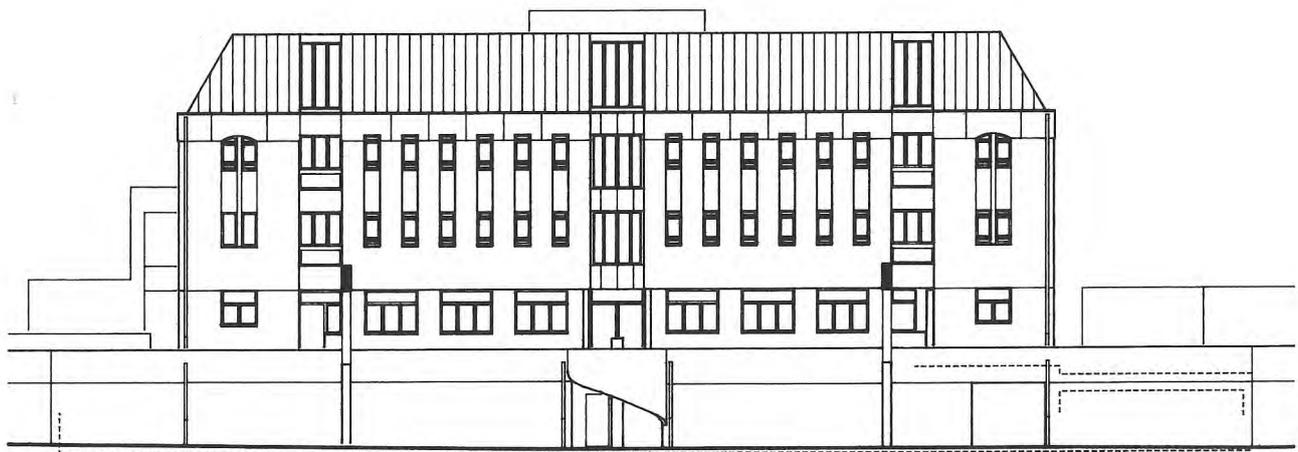


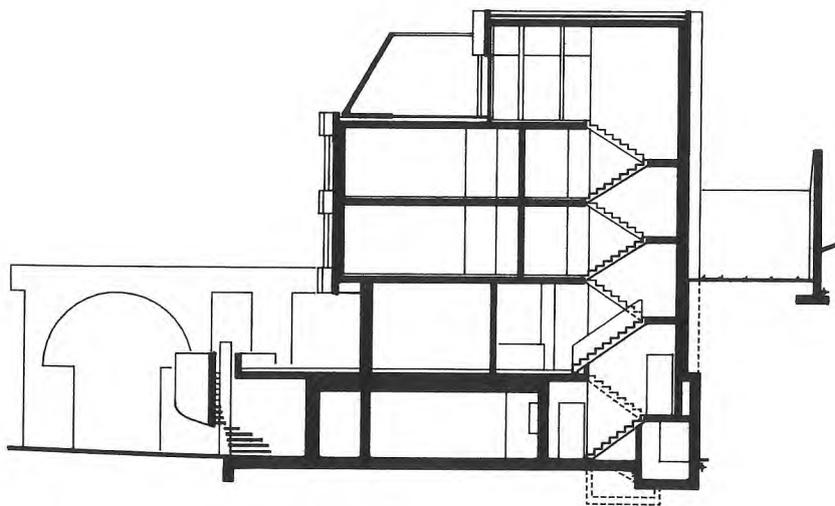
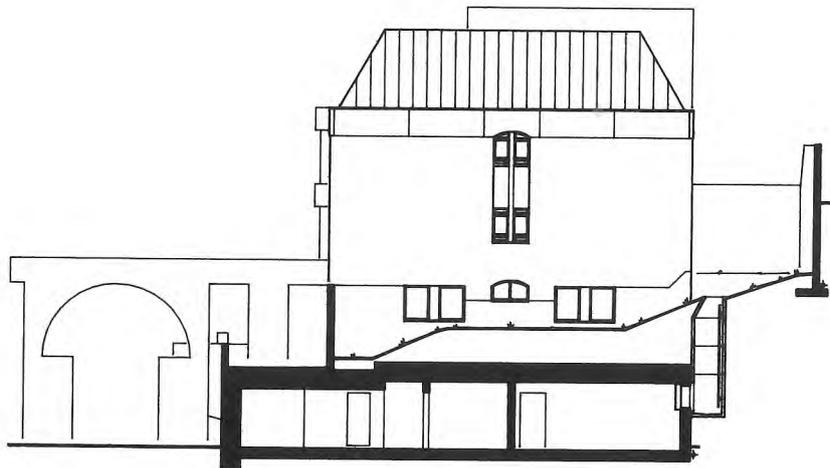
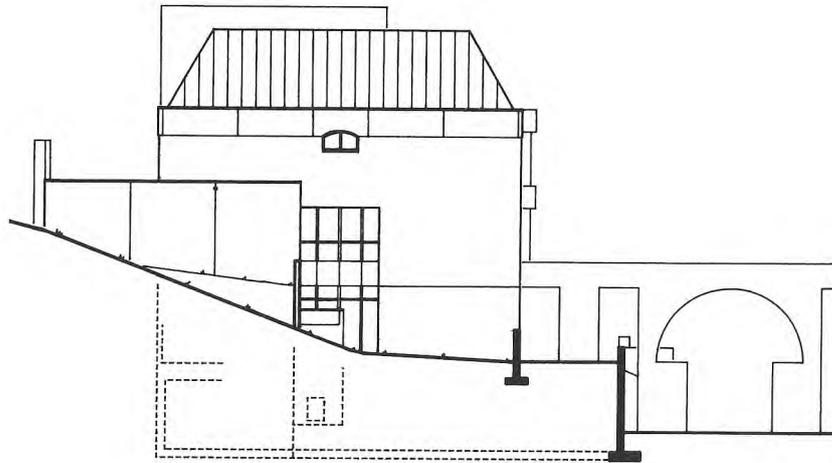
34 Surveillance de la promenade
35 Centrale de ventilation
36 Réduit, matériel

Toiture



0 5m





Données du projet

Objet

Nouvelle prison régionale	Niveau des prix	01.10.93: 113,1 (ZH 1988 = 100)	
Rue du Château 30 b, 2740 Moutier	Répartition des coûts	construction nouvelle	% 100
Code OCB: 3231	(CFC 1-8)	transformation	% —
Durée des travaux: d'avril 1992 à décembre 1994		renovation	% —

Caractéristiques fonctionnelles

Cube brut de construct. SIA 116	CBC	6 882 m ³	Surfaces de circulation		
Surface du terrain	ST	1 740 m ²	(avec circulation véhicules dans garage)	SCI	500 m ²
Surface extérieure	SEA	1 376 m ²	Surf. des élém. de construct.	SEC	266 m ²
Assise du bâtiment	(rez)	364 m ²	Surface utile	SUP+SUS=SU	1 334 m ²
Surfaces utiles principales			Surface brute totale SIA 416	SBP1	2 206 m ²
(avec promenade sur toiture)	SUP	887 m ²	Surf. de réf. énergét. SIA 180.4	SRE	1 170 m ²
Surfaces utiles secondaires			Rapport	SUP/SBP1=QV1	0,40
(avec parcage dans garage)	SUS	447 m ²	Rapport	SU/SBP1=QV2	0,60
Surfaces techniques	ST	106 m ²			

Coûts CFC

	%	Frs		%	Frs
0 Terrain	—	—	20 Excavation	4,5	225 000
1 Travaux préparatoires	6,0	300 000	21 Gros œuvre 1	31,4	1 560 000
2 Bâtiment	100,0	4 975 000	22 Gros œuvre 2	9,1	455 000
3 Equipements d'exploitation	1,0	50 000	23 Installations électriques	6,8	340 000
4 Aménagements extérieurs	7,0	350 000	24 Chauffage, vent., condit. d'air	4,6	230 000
5 Frais secondaires	1,9	95 000	25 Installations sanitaires	6,2	310 000
6 —	—	—	26 Installations de transport	1,8	90 000
7 Equipements d'exploit. spéciaux	—	—	27 Aménagements intérieurs 1	12,6	625 000
8 Ameublement spécial	—	—	28 Aménagements intérieurs 2	4,8	240 000
1-8 Total coûts de construction		5 770 000	29 Honoraires	18,1	900 000
9 Ameublement		—	2 Total bâtiment	100,0	4 975 000

Coûts spécifiques

	CFC 2	CFC 1-8		CFC 2	CFC 1-8
par m ² SBP1	2 255.—	2 616.—	par m ² SUP	5 609.—	6 505.—
par m ³ SIA 116	723.—	838.—	par m ² SU	3 729.—	4 325.—
par détenu (21 places)	236 905.—	274 762.—			

Analyse de prix par éléments

• Fenêtres bois/métal verre incassable, ferrements spéciaux, peinture	par m ²	1 525.—	• Toitures plates barrage vapeur, isolation PU 120-140 mm, étanchéité compar- timentée, protection, dallage béton lavé	par m ²	180.—
• Pans de toiture inclinés à 60° béton préfabriqué, pose, placage cuivre (sans chéneau), sans vitrage	par m ²	421.—			

Les chiffres se fondent sur le décompte provisoire.